

Pèlerinage jubilaire du doyenné : pas de messes dimanche 5 octobre

Dimanche prochain, 5 octobre, les tous les paroissiens du Doyenné sont invités à vivre un Pèlerinage jubilaire à Notre Dame de Grâce à ROCHEFORT du GARD.
Le programme se trouve en page intérieure de cette feuille.
Pour cette raison, notez bien qu'il n'y aura donc pas de messes dans les paroisses du Doyenné ce jour-là.
Seule la messe du samedi soir est maintenue



Élection du Conseil du presbyterium

Le Conseil presbytéral ou *prebyterium* est un des Conseils de l'Évêque diocésain.

« Dans chaque diocèse sera constitué le conseil presbytéral, c'est-à-dire la réunion des prêtres représentant le presbyterium qui sont comme le sénat de l'Évêque, et à qui il revient de l'aider selon le droit dans le gouvernement du diocèse, dans le but de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'Évêque ». Can. 495 - § 1.

Ses membres sont des prêtres du diocèse élus par leurs pairs auxquels s'ajoutent quelques membres nommés directement par l'évêque et les « membres de droits » comme le Vicaire général et les prêtres du conseil épiscopal. Le Conseil du Presbyterium est élu pour 5 ans et vient d'être renouvelé. Voici les prêtres élus : **Père Desmond DURUYEH – Père Samuel ROUX – Père Barnabé KONAN – Père Christophe SILVESTRE – Père Frédéric BASTIDON – Père Cyril FARWERCK – Père Gérard CHASSANG – Père Pierre LOMBARD.**

Par ailleurs, l'évêque dispose, selon le droit, d'autres Conseils : **le Conseil Diocésain pour les Affaires Économiques**, (obligatoire), **Le Conseil des Doyens**, **le Conseil épiscopal** (facultatif) et éventuellement d'un **Conseil de Pastorale diocésain**.

- Il est à noter, qu'en dehors du Conseil du Presbyterium et celui des Doyens, les autres Conseils sont composés majoritairement de Laïcs (hommes et femmes).

Bienvenue à l'Abbé Ferdinand GNOUMOU



Originaire du diocèse de DÉDOUGOU au BURKINA FASO, l'abbé Ferdinand GNOUMOU rejoint l'Ensemble paroissial de ST GÉNIES DE MALGOIRE et donc notre doyenné.

Nommé administrateur de cet Ensemble paroissial Il est appelé avec l'Abbé Paul TINGUERI à travailler étroitement avec l'Ensemble paroissial de LA CALMETTE sur cette partie du doyenné appelé « LA GARDONNENQUE ».

Âgé de 50 ans, il a été ordonné prêtre en juillet 2003.

Il a été successivement formateur au petit séminaire, puis économe avant de devenir adjoint à l'économe diocésain puis économe diocésain.

En 2019 il est nommé curé de la cathédrale Ste Anne de son diocèse.

En attendant de faire sa connaissance lors du pèlerinage jubilaire du Doyenné, nous lui souhaitons la bienvenue et confions au Seigneur son ministère.

Baptême

Tommy DUMINY, dimanche 28 septembre à UZÈS

Obsèques

Yvette CHAZEL, née DALLARD (95 ans), vendredi 19 septembre à UZÈS

André LOPEZ (96), vendredi 19 septembre à UZÈS

Louis MALBOS (75 ans), mercredi 24 septembre à UZÈS

Samedi 4 octobre : 17h30 - Messe anticipée du dimanche à ST QUENTIN la POTERIE

Dimanche 5 octobre : pas de messe – pèlerinage jubilaire du Doyenné à ROCHEFORT du GARD



Feuille Paroissiale n°04

26^{ème} dimanche Per Annum
28 septembre 2025



9h : départ
des pèlerins à pieds
de ESTEZARGUES
à ROCHEFORT (7 km)

10h : enseignement pour
les pèlerins véhiculés

12h : Angélus
repas tiré du sac

13h : visite du sanctuaire

14h : confessions



15h : messe
16h30 : envoi

Ce pèlerinage se déroulant dans le cadre du jubilé de l'année sainte, est placé sous le thème de l'espérance

Monseigneur Nicolas Brouwet a désigné le Sanctuaire de Notre Dame de Grâce comme lieu où ceux qui le désirent pourront obtenir l'indulgence plénière.

Dimanche 5 octobre devenons « pèlerins de l'espérance » !

Dans le cadre de l'année jubilaire les prêtres du Doyenné vous invitent à partir en pèlerinage dimanche 5 octobre, au sanctuaire Notre Dame de Grâce à ROCHEFORT du GARD.

Ce vénérable sanctuaire, situé dans notre diocèse accueille depuis des siècles nombre de pèlerins venus prier le Seigneur par l'intercession de la Vierge Marie.

Comme dans tous les diocèses du monde, afin que tous les fidèles qui ne puissent se rendre à ROME pour franchir la Porte Sainte, accomplissent une démarche jubilaire, les évêques ont désigné dans chaque diocèse, un ou deux lieux jubilaires : c'est le cas du sanctuaire de ROCHEFORT du GARD et de la Basilique-Cathédrale de NÎMES pour notre diocèse.

En accomplissant ce pèlerinage (à pied pour ceux qui le peuvent) ou en s'y rendant en voiture les fidèles pourront obtenir l'Indulgence plénière. Nous sommes tous attendus pour accomplir ensemble ce moment fort en communion avec l'Église universelle !

• Qu'est-ce qu'un jubilé ?

«Jubilé» est le nom d'une année particulière : il semble dériver de l'instrument utilisé pour en indiquer le début ; il s'agit du *yobel*, la corne de mouton, dont le son annonce le Jour de l'Expiation (Yom Kippour). Cette fête a lieu chaque année, mais elle prend une signification particulière quand elle coïncide avec le début de l'année jubilaire. On en retrouve une première idée dans la Bible : il devait être convoqué tous les 50 ans, car c'était l'année « supplémentaire », à vivre toutes les sept semaines d'années (cf. Lv 25,8-13). Bien que difficile à réaliser, il était proposé comme l'occasion de rétablir le rapport correct avec Dieu, entre les personnes et avec la création, et impliquait la remise des dettes, la restitution des terres aliénées et le repos de la terre.

En citant le prophète Isaïe, l'évangile selon St. Luc décrit ainsi aussi la mission de Jésus : « L'Esprit du Seigneur est au-dessus de moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par l'onction et m'a envoyé porter aux pauvres l'annonce heureuse, à proclamer aux prisonniers la libération et aux aveugles la vue ; à remettre en liberté les opprimés, à proclamer l'année de grâce du Seigneur » (Lc 4, 18-19 ; cf. Is 61,1-2). Ces paroles de Jésus sont également devenues des actions de libération et de conversion dans le quotidien de ses rencontres et de ses relations.

Boniface VIII en 1300 a convoqué le premier Jubilé, également appelé « Année Sainte », parce que c'est un temps où l'on expérimente que la sainteté de Dieu nous transforme. La cadence a changé au fil du temps : au début, tous les 100 ans ; elle est réduite à 50 ans en 1343 par Clément VI et à 25 ans en 1470 par Paul II. Il y a aussi des moments « extraordinaires » : par exemple, en 1933, Pie XI a voulu rappeler l'anniversaire de la Rédemption et en 2015, le pape François a lancé l'Année de la Miséricorde. La manière de célébrer cette année a également été différente : à l'origine, elle coïncidait avec la visite aux Basiliques romaines de Saint Pierre et de Saint Paul, puis avec le pèlerinage, par la suite d'autres signes ont été ajoutés, comme celui de la Porte Sainte.

En participant à l'Année Sainte, on vit l'indulgence plénière.

• Qu'est-ce que l'indulgence plénière ?

L'indulgence plénière est une grâce offerte par Dieu à l'occasion de l'année jubilaire.

Elle est réparation, effacement du désordre causé par le péché. Le pape François l'expliquait en ces termes : « le sacrement de la Réconciliation » nous assure que Dieu pardonne nos péchés. [...] Cependant, comme nous le savons par expérience personnelle, le péché « laisse des traces », il entraîne des conséquences : non seulement externes dans la mesure où il s'agit des conséquences du mal commis, mais aussi internes [...]. Il reste donc, dans notre humanité faible et attirée par le mal, des « effets résiduels du péché ». Ceux-ci sont éliminés par l'indulgence [...]. »

Une telle expérience de pardon ne peut qu'ouvrir le cœur et l'esprit à pardonner.

Pardonnez ne change pas le passé et ne peut modifier ce qui s'est déjà passé. Mais le pardon permet de changer l'avenir et de vivre différemment, sans rancune, sans ressentiment et sans vengeance ».

Pour recevoir l'indulgence plénière du jubilé, il faut :

- Se confesser (le jour même ou quelques jours avant ou après)
- Participer à l'Eucharistie
- Prier un Notre Père et un Je vous salue Marie aux intentions du Pape
- Réciter le Je crois en Dieu
- Faire une démarche de pèlerinage, par exemple dans l'une des églises dédiées au Jubilé (c'est le sens du pèlerinage qui vous est proposé au sanctuaire de ROCHEFORT du GARD)
- Accomplir une des œuvres de miséricorde rappelées par le pape François, pour être signe d'espérance au milieu du monde
- Il est possible de recevoir l'indulgence plénière pour soi-même ou pour une personne défunte, mais pas pour un autre vivant.

Pour participer au pèlerinage jubilaire du doyenné UZEGE-GARDONNENQUE

Il aura lieu dimanche 5 octobre de 9h30 à 16h30

Notez bien que ce dimanche-là, exceptionnellement il n'y aura pas de messe dominicale dans les paroisses du doyenné.

Pour se rendre au sanctuaire 2 possibilités :

- **A pied (7 km) :** rendez-vous à **9h30 à l'aire de covoiturage à coté de GREET HOTEL**, après le rond-point d'Estézagues – RN 100 – 120 chemin de la Fenouillère - Estézagues - (Chemin facile – accessible aux familles).
Départ de la marche : chemin de Notre-Dame.
Prévoir chaussures de marche, gourde ... Nous cheminerons au rythme des participants (enfants et familles bienvenus) en prenant le temps de prier et de la réflexion sur le thème du jubilé.
- **En voiture particulière :** rendez-vous directement au sanctuaire à **9h30** où après un temps d'accueil la même démarche de prière et de réflexion sera proposée.
Pensons au co-voiturage !
- **12h :** accueil des pèlerins « pédestre » par les pèlerins déjà sur place au bas du sanctuaire et cheminement ensemble vers l'église pour la prière de l'angélus.
- **12h30 :** pique-nique canadien *
- **13h30 :** temps de confessions et/ou visite du sanctuaire
- **15h :** célébration de la Messe
- **16h30 :** envoi

NB/ en cas de pluie : la marche sera annulée : dans ce cas le rendez-vous pour tous se fera directement, en voiture, au sanctuaire.

Qu'est-ce qu'un pique-nique canadien ?

Le pique-nique canadien se compose d'un plat, pour environ 6 personnes, à apporter et à partager :

- **Plat salé** (quiche, salade...) pour les familles dont le nom commence de **A à L**,
- **Plat sucré** (tarte, fruit compote...) pour les familles dont le nom commence de **M à Z**.

Prévoir ses couverts, verres et boissons